

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société anonyme

109, rue Jean Aicard

83300 Draguignan

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Novances - David & Associés

"Immeuble Horizon"

455, Promenade des Anglais

06285 Nice Cedex 3

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale d'Aix-Bastia

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société anonyme

109, rue Jean Aicard

83300 Draguignan

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations

(Notes D.1-3 Actif – « Immobilisations financières – Dépréciations » et A.1 « Faits majeurs de l'exercice – Arrêt des chaudières n°1 et n°2 de l'UVE Zéphire » de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de l'audit	Réponse apportée lors de notre audit
<p>Au 31 décembre 2022, les titres de participation et les créances rattachées à des participations (concernant exclusivement la participation Zéphire) figurent respectivement au bilan pour un montant net de 47,9 millions d'euros et de 36,0 millions d'euros au regard d'un total bilan de 206,2 millions d'euros.</p> <p>Les titres de participation sont comptabilisés au coût historique d'acquisition majoré des frais d'acquisition et les créances rattachées à des participations sont comptabilisées au coût historique.</p> <p>Comme indiqué en note D.1-3 « Immobilisations financières - Dépréciations » de l'annexe aux comptes annuels :</p> <ul style="list-style-type: none">- les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est généralement estimée par la Direction en fonction des perspectives de rentabilité des titres de participation concernés. Celle-ci est déterminée en calculant la valeur d'entreprise (via un calcul des flux futurs de trésorerie actualisés) de laquelle est déduite l'endettement financier net, sachant qu'elle doit être égale au minimum à la quote-part des capitaux propres détenus,	<p>Nos travaux ont consisté à vérifier que l'évaluation par la Direction des valeurs d'utilité des titres de participation s'appuie sur une justification appropriée des méthodes d'évaluation et des éléments utilisés et :</p> <ul style="list-style-type: none">- à obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par la Direction financière et approuvées par le Comité de Direction, et à apprécier le caractère raisonnable de ces dernières par rapport à l'environnement économique,- à apprécier la cohérence des hypothèses retenues, notamment, avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation, celle relative au calcul des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés attendus, et le taux de croissance à l'infini,- à vérifier que les valeurs d'utilité des titres de participation étaient au minimum égales aux quotes-parts de capitaux propres détenus,- à vérifier le caractère approprié des informations présentées dans les annexes aux comptes annuels. <p>Nos travaux ont également consisté à vérifier que la détermination du caractère recouvrable de la créance rattachée à la participation Zéphire</p>

<p>- la créance rattachée à la participation Zéphire fait l'objet d'une provision pour dépréciation en fonction du caractère recouvrable de cette créance. Celui-ci est apprécié au travers d'un calcul des flux de trésorerie non actualisés que la participation sera en mesure de générer jusqu'à la fin du contrat de Délégation de Service Public qu'elle porte, soit à fin 2030 en prenant l'hypothèse la plus prudente d'un non-renouvellement du contrat à son terme.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation et des flux de trésorerie futurs de la société Zéphire requièrent l'exercice du jugement de la Direction sur les perspectives de rentabilité ainsi déterminées.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées aux participations constituait un point clé de l'audit, en raison de leur poids significatif et du degré de jugement inhérent à la probabilité de réalisation des prévisions retenues par la Direction.</p>	<p>s'appuie sur une justification appropriée des méthodes d'évaluation et des éléments utilisés et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à obtenir les prévisions de flux de trésorerie de la société Zéphire établies par la Direction financière et revues par la Direction générale, et à apprécier le caractère raisonnable de ces dernières par rapport à l'environnement économique, - à apprécier la cohérence des hypothèses retenues et le caractère recouvrable des créances rattachées, notamment au regard des incidents techniques survenus sur les exercices 2021 et 2022 tels que décrits en note A.1 « Faits majeurs de l'exercice – Arrêt des chaudières n°1 et n°2 de l'UVE Zéphire » et le caractère approprié des informations présentées dans les annexes aux comptes annuels, notamment celles relatives aux analyses de sensibilité.
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives au nombre de factures d'achat et de vente non réglées à la date de clôture dont le terme est échu.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la Présidente du Conseil d'administration.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT par l'assemblée générale du 28 décembre 2002 pour Deloitte & Associés et par celle du 22 juin 2009 pour Novances - David & Associés.

Au 31 décembre 2022, Deloitte & Associés était dans la 21^{ème} année de sa mission sans interruption et Novances - David & Associés dans la 14^{ème}, dont respectivement 18 et 14 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nice et Marseille, le 2 mai 2023

Les commissaires aux comptes

Novances - David & Associés



Jean-Pierre GIRAUD

Deloitte & Associés



Vincent GROS

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	1 747	1 747		
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 305 681	1 161 450	144 231	133 376
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	1 450 000		1 450 000	1 450 000
	Constructions	7 776 489	5 357 096	2 419 393	1 298 654
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 739 029	2 598 669	140 361	486 554
	Autres immobilisations corporelles	15 900 958	14 436 289	1 464 670	1 685 844
	Immobilisations en cours	286 965		286 965	2 468 960
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	49 046 462	1 174 873	47 871 589	47 887 451	
Créances rattachées à des participations	43 763 100	7 752 000	36 011 100	30 707 100	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 471 300	64 504	1 406 797	1 406 791	
TOTAL (II)	123 741 732	32 546 627	91 195 105	87 524 729	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	76 432		76 432	133 402
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	106 643		106 643	46 974
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	19 708 776	6 995	19 701 781	20 070 745
	Autres créances	30 410 620	4 081 708	26 328 912	31 667 671
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	21 933 127	432 980	21 500 147	14 910 982	
DISPONIBILITES	46 853 046		46 853 046	36 712 509	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	455 942		455 942	678 387
	TOTAL (III)	119 544 587	4 521 683	115 022 904	104 220 670
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	243 286 319	37 068 311	206 218 009	191 745 399	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

3 000 000

3 968 000

4 090 074

4 231 621

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	21 416 000	21 416 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	3 873	3 873
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	2 141 600	2 141 600
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	196 162	196 162
	Report à nouveau	29 468 299	34 686 109
	Résultat de l'exercice	7 444 074	(1 353 165)
Subventions d'investissement	351 879	500 000	
Provisions réglementées	83 929	414 132	
	Total des capitaux propres	61 105 815	58 004 711
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	305 901	272 634
	Provisions pour charges	6 564 091	6 050 359
	Total des provisions	6 869 992	6 322 993
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	28 710 031	36 252 739
	Emprunts et dettes financières divers (3)	98 293 836	80 357 703
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	111 866	54 853
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 823 389	2 793 832
	Dettes fiscales et sociales	7 404 453	6 156 814
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	188 579	1 486 143	
Autres dettes	702 586	292 858	
Produits constatés d'avance (1)	7 461	22 754	
	Total des dettes	138 242 201	127 417 695
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	206 218 009	191 745 399
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	7 444 073,75	(1 353 164,87)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	121 031 081	106 221 122
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1 644 628
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	41 971		41 971	67 257
	Production vendue (Services et Travaux)	33 455 982		33 455 982	26 150 652
	Montant net du chiffre d'affaires	33 497 952		33 497 952	26 217 909
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			107 398	145 366
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			4 309 784	4 263 582	
Autres produits			15 304	2 704	
Total des produits d'exploitation (1)				37 930 438	30 629 561
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			90	
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			1 871 026	2 156 127
	Variation de stock			56 970	16 966
	Autres achats et charges externes			17 880 534	12 207 864
	Impôts, taxes et versements assimilés			527 985	551 929
	Salaires et traitements			8 498 678	10 151 929
	Charges sociales du personnel			3 937 255	4 468 737
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			2 629 433	1 976 631
	- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations			6 527	935	
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions			1 421 732	275 298	
Autres charges			57 432	77 615	
Total des charges d'exploitation (2)				36 887 664	31 884 030
RESULTAT D'EXPLOITATION				1 042 774	(1 254 470)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		1 042 774	(1 254 470)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	3 260 703	871 592
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	2 530 531	2 038 348
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	306 255	302 095
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	258 297	24 570
	Différences positives de change	2 443	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	6 358 230	3 236 605
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	275 327	7 026 585
	Intérêts et charges assimilées (4)	1 170 926	655 837
	Différences négatives de change		1 041
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	1 446 253	7 683 463
RESULTAT FINANCIER		4 911 977	(4 446 858)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		5 954 751	(5 701 327)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	1 793	1 870 427
	Sur opérations en capital	885 222	63 728
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	363 201	174 503
	Total des produits exceptionnels	1 250 215	2 108 658
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	11 985	44 395
	Sur opérations en capital	406 300	41 831
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	32 998	37 699
	Total des charges exceptionnelles	451 283	123 924
RESULTAT EXCEPTIONNEL		798 932	1 984 734
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(690 390)	(2 363 429)
TOTAL DES PRODUITS		45 538 883	35 974 823
TOTAL DES CHARGES		38 094 809	37 327 988
RESULTAT DE L'EXERCICE		7 444 074	(1 353 165)

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

5 746 208

2 905 120

839 069

396 893

Etats financiers au 31/12/2022

ANNEXE

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

- 1 - Arrêt des chaudières n°1 & n°2 de l'UVE Zéphire
- 2 - Guerre en Ukraine

B - EVENEMENTS POST-CLÔTURE

- 1 - Cession du bâtiment de l'ancienne Ecole Normale de Draguignan

C - REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 1 - Principes et conventions générales
- 2 - Permanence des méthodes

D - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

- 1 - Immobilisations incorporelles, corporelles, financières
- 2 - Evaluation des stocks
- 3 - Créances
- 4 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et note concernant les entreprises liées
- 5 - Produits à recevoir
- 6 - Charges constatées d'avance
- 7 - Valeurs Mobilières de placement
- 8 - Etat des échéances des créances

PASSIF

- 1 - Capitaux propres
- 2 - Dettes financières
- 3 - Provisions risques et charges
- 4 - Eléments relevant de plusieurs postes et notes concernant les entreprises liées
- 5 - Charges à payer
- 6 - Produits constatés d'avance
- 7 - Etat des échéances des dettes

E - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- 1 - Ventilation du chiffre d'affaires
- 2 - Ventilation de l'effectif moyen
- 3 - Rémunération des dirigeants
- 4 - Résultat financier
- 5 - Résultat exceptionnel
- 6 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
- 7 - Crédit bail
- 8 - Transferts de charges
- 9 - Honoraires des commissaires aux comptes

F - ENGAGEMENTS FINANCIERS

- 1 - Effets escomptés non échus
- 2 - Cautions Bancaires
- 3 - Intérêts des emprunts
- 4 - Engagements crédit-bail
- 5 - Engagements retraite
- 6 - Cautions et Avals donnés & reçus
- 7 - Information sur les risques

G - INFORMATIONS DIVERSES

- 1 - Identité de la société consolidante
- 2 - Déduction exceptionnelle de 40 % des biens immobilisés
- 3 - Succursale tunisienne
- 4 - Créances et dettes d'impôts différés ou latents
- 5 - Tableau des participations et filiales
- 6 - Parties liées

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1 - Arrêt des chaudières n°1 & n°2 de l'UVE Zéphire

1) Pour rappel, à la suite d'un dysfonctionnement de l'un de ses éléments, la chaudière n°2 de l'Unité de Valorisation Energétique exploitée par notre filiale Zéphire dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP), avait été mise à l'arrêt en mai 2021. Elle a été remise en service en février 2022.

2) A la suite d'un dysfonctionnement affectant début avril 2022 le même élément, mais cette fois sur la chaudière n°1, cette dernière a été mise à l'arrêt et n'a pu être remise en route qu'en décembre 2022.

Les fortes pertes d'exploitation consécutives à ces arrêts et le coût élevé des réparations des deux chaudières ont eu pour conséquence une augmentation des besoins en financement de Zéphire en 2022, et donc l'augmentation de la créance rattachée à la participation Zéphire qui s'élève à un montant brut de 43,8 M€ au 31 décembre 2022. Comme explicité dans la note D1.3 "Immobilisations financières - Dépréciations", cette créance fait l'objet d'une provision pour dépréciation en fonction de son caractère recouvrable. Celui-ci est apprécié au travers d'un calcul des flux de trésorerie non actualisés que la participation sera en mesure de générer jusqu'à la fin du contrat de DSP qu'elle porte, soit à fin 2030 en prenant l'hypothèse la plus prudente d'un non-renouvellement du contrat à son terme.

Pour rappel, au 31 décembre 2021, compte tenu des éléments connus à la date d'arrêt des comptes, une provision de 7,7 M€ avait été comptabilisée.

En dépit de l'augmentation de cette créance sur l'exercice 2022, aucune provision complémentaire ne s'est avérée nécessaire au 31 décembre 2022, du fait de flux de trésorerie prévisionnels revus fortement à la hausse, en raison notamment de la forte augmentation des recettes électriques liées à la hausse des tarifs et de la renégociation avec le délégataire de certaines dispositions du contrat.

La sensibilité aux principales hypothèses est très importante et toute variation à la baisse de ces dernières se traduirait par une dépréciation supplémentaire de la créance, à titre d'exemple :

-Une variation de chiffre d'affaires inférieure de 3% aux prévisions se traduirait par une dépréciation complémentaire de 1,5 M€ ;

-La prise en compte d'un taux d'EBE sur chiffre d'affaires inférieur de 2% pour toutes les années présentées se traduirait par une dépréciation complémentaire de 0,4 M€.

2 - Guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine persiste depuis février 2022 et a des répercussions importantes sur les marchés financiers et sur les prix de certaines matières premières, affectant l'ensemble de l'économie mondiale. Néanmoins, les effets négatifs sur le Groupe Pizzorno Environnement sont limités (le Groupe et ses fournisseurs n'étant notamment pas présents dans les zones touchées par ce conflit).

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

B - EVENEMENTS POST-CLÔTURE

Cession du bâtiment de l'ancienne Ecole Normale de Draguignan

En février 2023, la société Groupe Pizzorno Environnement a cédé le bâtiment de l'ancienne Ecole Normale de Draguignan pour un montant supérieur à la valeur nette comptable de l'immobilisation dans les comptes au 31 décembre 2022.

C - REGLES ET METHODES COMPTABLES

1 - Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement ANC 2018-01 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2 - Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, notamment les principes de continuité de l'exploitation et d'indépendance des exercices.

D - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - ACTIF

1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Selon le PCG art. 213-8, la société a retenu la comptabilisation des frais d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, en charges.
De même, la société a opté pour l'imputation des coûts d'emprunt aux comptes de charges.

L'amortissement est déterminé par le plan d'amortissement propre à chaque actif amortissable tel qu'il est arrêté par la direction de l'entité.
L'amortissement dérogatoire pratiqué correspond à la différence entre l'amortissement fiscal et économique.

1.1 - Immobilisations incorporelles - Amortissements - Dépréciations

Mouvements des Immobilisations Incorporelles	Début K€	Augmentation	Diminution	Virement poste	Fin K€
Frais de constitution	2				2
Logiciels et progiciels	1 234	72			1 306
TOTAL	1 236	72	-	-	1 307

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais de constitution	linéaire	3 ans
Logiciels et progiciels	linéaire/dérogatoire	1 à 5 ans

Mouvements des Amortissements Incorporels	Début K€	Augmentation	Diminution	Fin K€
Frais de constitution	2			2
Logiciels et progiciels	1 101	61		1 161
TOTAL	1 102	61	-	1 163

1.2 - Immobilisations corporelles - Amortissements - Dépréciations

Mouvements des Immobilisations Corporelles	Début K€	Augmentation	Diminution	Virement poste	Fin K€
Terrains	1 450				1 450
Constructions	900				900
AAI Construction s/sol d'autrui	4 278	423	6	2 182	6 876
Matériel et outillage	2 736	44	40		2 739
Installations générales	2 709	19	2		2 725
Matériel de transport	15 103	548	5 835		9 816
Matériel et mobilier de bureau	3 113	276	30		3 360
Immobilisations corporelles en cours	2 469			2 182	287
TOTAL	32 757	1 309	5 923	-	28 153

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50
AAI Construction/sol d'autrui	Linéaire	10 à 50
Matériel et outillage	Linéaire/Dérogatoire	5 à 8
. Remise en état du matériel et outillage	Linéaire/Dérogatoire	3 à 10
Installations générales	Linéaire	5 à 10
Matériel de transport	Linéaire/Dérogatoire	5 à 8
. Remise en état du matériel de transport	Linéaire	5 à 8
Matériel de bureau	Linéaire/Dérogatoire	3 à 5
Mobilier de bureau	Linéaire/Dérogatoire	10
Immobilisations corporelles en cours	Non Amorti	Non Amorti

Mouvements des Amortissements Corporels	Début K€	Augmentation	Diminution	TUP	Fin K€
Constructions	198	18			216
AAI Construction/sol d'autrui	3 681	1 466	6		5 141
Matériel et outillage	2 249	555	205		2 599
Installations générales	2 388	98	2		2 484
Matériel de transport	14 129	238	5 301		9 066
Matériel et mobilier de bureau	2 723	193	30		2 886
TOTAL	25 367	2 568	5 544		22 392

1.3 - Immobilisations financières - Dépréciations

↳ Règles et méthodes comptables :

Selon le PCG art. 213-8, la société a retenu la capitalisation des frais d'acquisition des immobilisations financières. La société maintient son option pour l'imputation des coûts d'emprunt aux comptes de charges.

↳ Tableau de mouvement global sur les immobilisations financières :

Mouvements	Début K€	Augmentation	Diminution	Fin K€
Titres de participation entreprises liées	49 083		37	49 046
Autres Titres de participation	-			-
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATIONS	49 083	-	37	49 046
Créances rattachées à des participations	38 459	5 304		43 763
Parts sociales	1 038			1 038
Prêts & Dépôts et cautionnements	433			433
TOTAL	89 014	5 304	37	94 281

Dépréciation	Début K€	Dotations	Reprise	Fin K€
Titres de participation entreprises liées	1 196		21	1 175
Autres Titres de participation	-			-
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATIONS	1 181	-	21	1 175
Créances rattachées à des participations	7 752			7 752
Parts sociales	-			-
Prêts & Dépôts et cautionnements	65			65
TOTAL	8 997	-	21	8 991

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

La dépréciation de titres de participation concerne les titres suivants :

- TEODEM pour 1 149 K€ ;
- TEORIF pour 13 K€ ;
- PE SERVICES pour 10 K€ ;
- PE INTERNATIONAL pour 1 K€ ;
- ABVAL pour 1 K€.

La reprise de dépréciation des titres concerne DEVERRA, titres qui ont été cédés au cours de l'exercice 2022.

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition majoré des frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur d'utilité (ce que la société accepterait de décaisser si elle devait les acquérir) est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'utilité tient donc compte des perspectives de rentabilité et est déterminée en calculant la valeur d'entreprise de la participation concernée (via un calcul des flux futurs de trésorerie actualisés) de laquelle est déduite l'endettement financier net, sachant qu'elle doit être égale au minimum à la quote-part des capitaux propres détenus.

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la valeur d'entreprise sont similaires à celles utilisées pour les comptes consolidés du Groupe pour les tests de perte de valeur des différentes unités génératrices de trésorerie, notamment :

- un taux de croissance de 2,0% pour la projection des flux de trésorerie
- un taux d'actualisation de 7,5% intégrant notamment une prime de risque spécifique en regard de la taille des sociétés du Groupe Pizzorno Environnement.

Aucune provision complémentaire n'a été nécessaire au 31 décembre 2022 sur les autres titres de participation de la société.

La créance rattachée à la participation ZEPHIRE fait l'objet d'une provision pour dépréciation en fonction du caractère recouvrable de cette dernière. Celui-ci est apprécié au travers d'un calcul des flux de trésorerie non actualisés que la participation sera en mesure de générer jusqu'à la fin du contrat de Délégation de Service Public qu'elle porte, soit à fin 2030 en prenant l'hypothèse la plus prudente d'un non-renouvellement du contrat à son terme.

La dépréciation de créances rattachées à des participations concerne la créance ZEPHIRE pour 7 752 K€ (Cf. Faits marquants).

↳ Filiales et participations

Le tableau des participations et filiales est présenté au point F de la présente annexe.

2 - EVALUATION DES STOCKS

Les stocks de matières consommables et marchandises se décomposent ainsi :

	MONTANT K€
Combustibles	
Fournitures P/Entretien	76
Marchandises	
TOTAL	76

et sont évalués selon la méthode FIFO. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3 - CREANCES

Les créances sont valorisées au coût historique.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

La dotation pour créances douteuses est de 6 K€

La reprise de la dotation pour créances douteuses est de 3 K€

La provision pour créances douteuses s'élève en clôture d'exercice à 7 K€

4 - ELEMENT RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET NOTE CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES - ACTIF

Nature des postes	Montant K€	Total K€
Titres de participation K€		49 041
- PIZZORNO ENVIRONNEMENT INDUSTRIES	24 676	
- DRAGUI TRANSPORTS	7 859	
- TEODEM	1 149	
- TEORIF	13	
- TEOMARA	10	
- PROPOLYS	14 800	
- PIZZORNO ENVIRONNEMENT SERVICES	10	
- SPANC Sud Sainte Baume	9	
- SCIC-IRFEDD	3	
- ZEPHIRE	505	
- PIZZORNO ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	1	
- ABVAL	1	
- DRAGUI GAZ	5	
Créances rattachées à des participations K€		43 763
- C/c ZEPHIRE	43 763	
Comptes clients et rattachés K€		16 719
- Clients	16 709	
- Factures à établir	11	
Autres créances K€		28 510
- C/c SAMNET	335	
- C/c P. E. SERVICES	755	
- C/c ZEPHIRE	1	
- C/c P. E. INTERNATIONAL	158	
- C/c EXA RENT	1 080	
- C/c VALEOR	12 026	
- C/c PEEA - SELFEMA	1 425	
- C/c SEGEDEMA	3 587	
- C/c TEOMARA	182	
- C/c TEORIF	1	
- C/c PET (Pizzorno Envir. Tunisie)	754	
- C/c ABVAL	0	
- C/c PGS	697	
- C/c GIE TUNISIE	3	
- C/c Intégration fiscale	3 797	
- C/c ABVAL cash pooling	32	
- C/c VALTEO cash pooling	294	
- C/c P. E. INDUSTRIES cash pooling	3 313	
- C/c P. E. INTERNATIONAL cash pooling	71	
Total		138 034

Les comptes courants suivants ont été dépréciés :

- SEGEDEMA pour 2 079 K€ ;
- PE TUNISIE pour 753 K€ ;
- PE SERVICES pour 338 K€ ;
- PEEA - SELFEMA pour 578 K€ ;
- PE INTERNATIONAL pour 158 K€ ;
- ABVAL pour 0 K€.

Comme explicité dans les faits majeurs, la créance rattachée à des participations pour ZEPHIRE a été dépréciée à hauteur de 7 752 K€.

5 - PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES DIFFERENTS POSTES D'ACTIF

Nature des postes	Produits à recevoir
Clients et comptes rattachés K€	11
Autres créances d'exploitation K€	1 251
- Fournisseurs - avoirs à recevoir	242
- Organismes sociaux	44
- Etat - cont. Éco territoriale à recevoir	
- Divers produits à recevoir	965
Intérêts à recevoir sur dépôts et cautionnements	7
Intérêts à recevoir sur comptes à terme	795
Total	2 063

6 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE - POSTES D'ACTIF

Nature des postes	Charges constatées d'avance
Charges constatées d'avance d'exploitation	136
Charges constatées d'avance sur sponsoring	320
Charges constatées d'avance sur leasings	-
Charges constatées d'avance sur surcote obligations	-
Total	456

7 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT - POSTE D'ACTIF

Nature des postes	Brut K€	Provision K€	Net K€
Actions titres auto contrôle	2 208		2 208
Obligations 1818	500	433	67
Obligations SMC	300		300
Obligations SMC emtn	2 500		2 500
Obligations BNP	2 000		2 000
Obligations SG	3 000		3 000
Compte à terme CIC	6 000		6 000
Compte à terme CA	1 000		1 000
Contrat PREMIUM CAPITALISATION NATIXIS	4 000		4 000
Compte à terme BP	325		325
Compte à terme CE	100		100
Total	21 933	433	21 500

Les mouvements des opérations en nombre au cours de l'exercice s'établissent ainsi :

Nature des postes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Actions titres auto contrôle				
- ODDO	130 000.00			130 000.00
- ODDO 2	8 252.00	21 926.00	22 696.00	7 482.00
Total	138 252.00	21 926.00	22 696.00	137 482.00

- Les titres auto-contrôle détenus par la S.A. G.P.E. sont en partie destinés à l'animation du cours de bourse.

- Les valeurs mobilières de placement sont portées à l'actif pour leur valeur d'acquisition, selon les règles et méthodes comptables

- La valorisation des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2022 est de :

Nature des postes	Brut K€	Valeur boursière au 31/12/2022
Actions titres auto contrôle		
- ODDO	1 975	5 044
- ODDO 2	233	290
Obligations	8 300	8 372
Total	10 508	13 707

8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Les créances K€ se décomposent en :	Montant Total K€	A 1 an au plus	A plus d'un an
- Créances rattachées à des participations	43 763	5 800	37 963
- Autres créances immobilisées	1 471		1 471
- Créances Clients	19 709	19 700	8
- Etat et Organismes sociaux	447	447	
- Groupe et Associés	28 510	24 603	3 907
- Autres créances	1 561	1 386	175
- Charges constatées d'avance	456	456	
Total	95 916	52 392	43 524

D - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - PASSIF

1 - CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres

L'augmentation des capitaux propres de 3 101 K€ durant l'exercice provient des éléments suivants :

- Résultat net de l'exercice		7 444
- Distributions de dividendes	-	3 865
- Subventions d'investissement	-	148
- Provisions réglementées	-	330

L'amortissement dérogatoire correspond à la différence entre l'amortissement fiscal et économique.

TOTAL		3 101
--------------	--	--------------

Composition du capital social

Le capital social au 31 décembre 2022 est composé de 4.000.000 actions de valeur nominale de 5,354 €.

2 - DETTES FINANCIERES A PLUS D'UN AN A L'ORIGINE

Mouvements	Début K€	Constitution	Remboursement	Fin K€
- Emprunts auprès des établissements de crédit K€	34 608	8 000	13 898	28 710
- Participation des Salariés K€	3	1	1	3
TOTAL	34 611	8 001	13 899	28 713

Tableau par échéance	Total K€	à 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
- Emprunts et Dettes Financières K€	28 710	11 615	17 095	
- Participation des Salariés K€	3	1	2	
TOTAL	28 713	11 615	17 098	-

3 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Détail	Début K€	Augmentation	Diminution	Fin K€
- Provisions en matière :				
- Prud'homale	260	160	158	262
- Autres litiges	-			-
- Environnementale	6 050	1 262	748	6 564
- Risques bancaires	-			-
- Divers	12	31		44
TOTAL	6 323	1 453	906	6 870

Les provisions reprises au cours de l'exercice, ont été utilisées conformément à leur objet.

Les provisions pour réhabilitation de site et suivi trentenaire comprennent les provisions relatives à l'obligation légale, réglementaire ou contractuelle de remises en état des Centre de Suivi des Déchets Ultimes (CSDU). Ce poste intègre en outre les provisions relatives aux obligations de suivi à long terme de ces sites. Ces provisions sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée de leur exploitation. Pour la détermination des coûts estimés, il est fait référence au montant des garanties financières définies dans les arrêtés préfectoraux et aux tonnes totales admissibles sur chaque site. Un coût unitaire à la tonne est alors défini.

Pour le suivi trentenaire, la provision est dotée chaque année en fonction des tonnages admis sur chaque site, elle est reprise pendant la période de suivi.

5 - CHARGES A PAYER INCLUSES DANS DIFFERENTS POSTES DU PASSIF

Nature des postes	Charges à payer K€	
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit		17
Emprunts et dettes auprès diverses		0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		850
Dettes fiscales et sociales		2 272
- Personnel - salaires à payer	1 491	
- Organismes sociaux - charges à payer	740	
- Etat - impôts à payer	41	
Autres dettes		195
- Clients - avoirs à établir	0	
- Divers - charges à payer	195	
Total		3 333

6 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE - POSTES DU PASSIF

Nature des postes	Produits constatés d'avance
Produits constatés d'avance d'exploitation	7
Total	7

7 - ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Les dettes K€ se décomposent en :	Montant Total K€	A 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
- Dettes financières à 1 an au plus	11 615	11 615		
- Dettes financières à +1 an	17 095		17 095	-
- Emprunts et dettes financières diverses	3	1	2	
- Fournisseurs et comptes rattachés	2 823	2 823		
- Dettes fiscales et sociales	7 404	7 403		1
- Groupe et associés	98 291	98 291		
- Autres dettes	1 003	1 003		
- Produits constatés d'avance	7	7		
Total	138 242	121 143	17 098	1

E - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1 - Ventilation du CA H.T. K€

33 498

- Prestations de services	8 751
- Prestations de services s/marchés publics	147
- Refacturation charges	20 520
- Taxe ademe	4 038
- Vente de biogaz	42
- Vente de marchandises	-

2 - Ventilation de l'effectif moyen

Personnel salarié	Exercice N	Exercice N-1
- Cadres, agents de maîtrise, techniciens	109	110
- Employés	36	39
- Ouvriers	14	75
TOTAL	159	224

3 - Rémunération des dirigeants

	Montant N K€	Montant N-1 K€
Montant des rémunérations aux mandataires sociaux :		
MR DEVALLE Frédéric	191	191
MME DEVALLE Magali	176	128
Les administrateurs ont bénéficié de jetons de présence répartis ainsi :		
MR GORINI Reynald	25	20
MME CHATTI-GAUTIER Maria	25	20

4 - Résultat financier

Produits Financiers

Ils s'élèvent à 6 358 K€ et comprennent, pour l'essentiel :

Produits financiers entreprises liées		
- Distributions PROPOLYS & TEOMARA	3 216	
- Intérêts sur comptes courants groupe et sur créances rattachées à des participations	2 531	
- Reprise provisions financières	258	
Sous- total		6 005
Autres produits financiers		
- Revenus de placements financiers OPCVM-CAT	306	
- Ecart de conversion Tunisie	2	
- Reprise provisions financières	-	
- Autres produits	45	
Sous- total		354
TOTAL		6 358

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Charges financières

Elles s'élèvent à 1 446 K€ et comprennent, pour l'essentiel :

Charges financières entreprises liées			
- Intérêts sur comptes courants groupe		839	
- Dotations provisions financières		91	
	Sous-total		930
Autres charges financières			
- Intérêts des emprunts		172	
- Intérêts cash pooling		139	
- Intérêts sur participations des salariés	< 1 K€	0	
- Pertes liées aux titres autocontrôle		-	
- Dotations dépréciations financières		184	
- Ecart de conversion Tunisie		-	
- Autres charges financières		20	
	Sous-total		516
		TOTAL	1 446

5 - Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels

Ils s'élèvent à 1 250 K€ et comprennent, pour l'essentiel :

- Produits de cessions d'éléments d'actif corporel		674	
- Reprise sur amortissements dérogatoires		363	
- Quote part subvention d'investissements		211	
- Autres produits exceptionnels s/op gestion		2	
		TOTAL	1 250

Charges exceptionnelles

Elles s'élèvent à 451 K€ et comprennent, pour l'essentiel :

- Charges exceptionnelles diverses		12	
- Pénalités sur marchés		-	
- Pénalités et amendes	< 1 K€	0	
- Vnc cessions immobilisations		406	
- Dotations amortissements dérogatoires		33	
		TOTAL	451

6 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La SA GPE est tête d'un groupe d'intégration fiscale comprenant 16 sociétés.

Chaque société du groupe intégrée comptabilise son impôt comme si elle était imposée séparément, à l'exception de la SA GPE, qui, en tant que tête de groupe, comptabilise selon le cas un produit ou une charge d'intégration fiscale.

La base fiscale d'ensemble des sociétés intégrées s'élève à 15 434 K€, l'impôt supporté est de 3 156 K€.

- L'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration	Néant
- L'économie d'impôt comptabilisée dans le cadre de l'intégration	672 K€

Le déficit reportable "propre" dont dispose la société s'élève à 10 820 K€ :

- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	13 585 K€
- Déficits imputés au titre de l'exercice	2 765 K€

	Total K€	Courant K€	Except. K€
1 - Résultat avant impôts et participations	6 754	5 955	799
2 - Réintégrations	305	305	0
3 - Déductions	4 294	4 294	-
4 - Imputation des déficits	2 765		
5 - Résultat soumis à l'impôt	- 0		
6 - Impôts (après crédit impôt)	-		
7 - Résultat après impôt (1-6)	6 754	5 955	799
8 - Participation	-	-	
9 - Impôt - crédit	- 19		19
10 - Contribution additionnelle et IS	-		
11 - Intégration fiscale	- 672		672
12- Résultat net	7 444	5 955	1 452

7 - Crédit bail

Poste du bilan	Coût Entrée K€	Dotation Amort. K€		Valeur Nette K€
		Exercice	Cumulées	
Néant				-
TOTAL	-	-	-	-

Engagements de crédit bail

	Redevances payées K€		Redevances restant à payer K€		
	Exercice	Cumulées	A 1 an	de 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Néant					
TOTAL	-	-	-	-	-

Les contrats de locations de financement sont retraités pour l'établissement des comptes consolidés.

8 - Transferts de charges

Le montant des transferts de charges s'élèvent à 3 401 K€ :

- Transferts de charges d'exploitation = avantages en nature	87
- Transferts de charges d'exploitation = remboursements ijss	28
- Transferts de charges d'exploitation = remboursements formation	2
- Transferts de charges d'exploitation = flottes & assurances	3 283
- Transferts de charges d'exploitation = divers	-

3 401

Les transferts de charges d'exploitation pour 3 283 K€ concernent la refacturation de frais engagés pour le compte de filiales.

9 - Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires pour l'exercice 2022 est de 165 K€.

F - ENGAGEMENTS FINANCIERS

1 - Effets escomptés non échus

Néant

2 - Cautions bancaires K€

- Cautions données

SURETES REELLES INITIALES	CAUTIONS SOLIDAIRES DONNEES	Solde au 31/12/2022	DIVERSES CAUTIONS
---------------------------	-----------------------------	---------------------	-------------------

Engagements consentis à l'égard d'entités liées :

S/Emprunts SAS PROPOLYS	17 000	14 104
S/Emprunts SAS AZUR VALORISATION	11 000	8 225
S/Emprunts SA DRAGUI-TRANSPORTS	7 700	5 886
Garantie autonome ZEPHIRE	448	448

Nantissements

Comptes à terme	325	325
-----------------	-----	-----

TOTAL	-	36 473	28 988	-
-------	---	--------	--------	---

- Cautions reçues

SURETES REELLES INITIALES	CAUTIONS SOLIDAIRES RECUES	Solde au 31/12/2022	DIVERSES CAUTIONS
---------------------------	----------------------------	---------------------	-------------------

Autres engagements :

Lyonnaise de banque		
* Garantie marché public		15
Arkéa		
* Garantie marché public		4 160
Banque populaire Côte d'Azur		
* Garantie et autre international		381

Hypothèques sur emprunts

Lyonnaise de Banque	850	240
---------------------	-----	-----

TOTAL	850	-	240	4 556
-------	-----	---	-----	-------

3 - Intérêts des emprunts

Total	Total K€	à 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
- Intérêts non échus K€	403	171	232	
TOTAL	403	171	232	-

4 - Engagements crédit-bail

Total	Total K€	à 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
- Crédit bail K€	-			
TOTAL	-	-	-	-

5 - Engagements retraite

Le groupe n'est pas concerné par les avantages post-emploi autres que les indemnités de fin de carrière.

L'engagement global concernant les indemnités de fin de carrière a été calculé sur la base des hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Départ volontaire
- Taux de revalorisation des salaires : 2 %
- Taux d'actualisation : 3,70 %
- Table de mortalité :
 - Femmes : TPG Fo5
 - Hommes : TPG Ho5
- Taux de rotation du personnel :

* 16 à 29 ans	3.5%
* 30 à 34 ans	3.4%
* 35 à 39 ans	2.8%
* 40 à 44 ans	2.1%
* 45 à 49 ans	1.6%
* 50 à 54 ans	1.0%
* 55 à 59 ans	0.2%
* 60 ans et plus	0%

Il s'élève au 31/12/2022 à 2 053 K€.

- Engagement au 31/12/2021	1 987 K€
- Evolution de l'exercice	+ 66 K€
- Engagement au 31/12/2022	2 053 K€

Le montant de la cotisation patronale de retraite non cadres et cadres s'élève à 735 K€.

6 - Cautions et Avals donnés

Les cautions et avals donnés sont traités au paragraphe 2 ci-dessus.

7 - Information sur les risques

Compte tenu de la qualité de nos clients (collectivités publiques) et de la pérennité de nos contrats conclus généralement pour plusieurs années, le risque marché est relativement faible. De plus, nos marchés comportent tous une formule contractuelle de révision de prix automatique deux fois par an qui permet de mettre à l'abri l'entreprise des risques de variation de différents facteurs tels que, notamment, l'énergie (carburant).

Le risque de change sur les opérations réalisées via nos filiales en Tunisie et au Maroc est considéré comme négligeable compte tenu de la stabilité de la monnaie locale par rapport à l'euro.

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêts résulte des données suivantes :

La majorité des emprunts est à taux fixes compris entre 0,30% et 0,85% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 0,50% et 1,70%, pour les contrats de location financement. L'actualisation de l'indice est effectuée chaque trimestre par les banques. Des Swaps de taux ont été conclus pour couvrir le risque lié à ces emprunts.

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT
G - INFORMATIONS DIVERSES

1 - Identité de la société consolidante

La SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT est la société mère tête de consolidation (Numéro SIRET : 429 574 395 00027).

L'adresse de son siège social est la suivante :

109 Rue Jean Aicard
 83300 Draguignan

Les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues auprès de la Direction Administrative et Financière au siège social de la société.

2 - Déduction exceptionnelle de 40 % des biens immobilisés

- ↳ La société a bénéficié des dispositions en faveur de l'investissement prévue dans le cadre de la loi Macron (Art. 39 decies du CGI).
 - ↳ Les investissements réalisés, à compter du 15 avril 2015 et jusqu'au 14 avril 2017, entrant dans le champ d'application s'élèvent à 961 K€,
 - ↳ Le montant de la déduction exceptionnelle de 40 % est de 384 K€ sur la durée d'amortissement des biens,
 - ↳ La déduction pratiquée sur le résultat fiscal 2022 de la société au prorata temporis est de 15 K€.

3 - Succursale tunisienne

- ↳ Le contrat en Tunisie a pris fin en février 2014. Depuis cette date, le groupement n'a plus d'activité.
- ↳ Les comptes sociaux de l'exercice 2022 de la SA G.P.E., pour son établissement tunisien, ont été impactés pour :

Total des charges	0 K€
Total des produits	2 K€
Soit un résultat de	+ 2 K€

Le résultat est imposable en Tunisie

Le cours de change des postes de bilan à la clôture au 31/12/2022 : 1 € = 3,3400 tnd

Le cours de change des postes d'exploitation à la clôture au 31/12/2022 : 1 € = 3,2391 tnd

4 - Créances et dettes d'impôts différés ou latents

Créances et dettes d'impôts K€	Assiette K€	Taux	Montant K€
Provisions et charges non déductibles l'année de comptabilisation à déduire ultérieurement			
* Accroissements futurs de l'IS			
- Amortissements dérogatoires	84	25,00	21
Total dettes	84		21
* Allègements futurs de l'IS			
- Frais à payer et provision	30	25,00	8
- Participation des salariés	-	25,00	-
- Déficit fiscal	10 820	25,00	2 705
Total créances	10 850		2 713
Total	- 10 766		- 2 692

5 - Tableau des participations et filiales

* (détail en annexe)

6 - Parties liées

Les SCI sont contrôlées par la famille PIZZORNO.

Parties liées	Loyers et charges	Créances	Dettes
SCI Nartuby	63	-	0
SCI François Charles	665	-	5

Annexe-Elément 15 A

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS EN €

INFORMATIONS FINANCIERES	CAPITAL (*)	CAP. PROPRES AVT AFFECT. RESULTAT (*)	% DU CAPITAL DETENU	VALEUR COMPT TITRES DETENUS		PRETS & AVANCES CONSENTIS	AVALS & CAUTIONS DONNES	CA HT DERN. EX. ECOULE(**)	RESULTAT DERN. EX. CLOS(**)	DIVIDENDES ENCAISSES AU COURS EX.
				BRUTE	NETTE					
Participations										
SCIC-IRFEDD	46 740	non connu	5.35	2 500	2 500			non connu	non connu	
SPANC SUD SAINTE BEAUME	30 000	non connu	30.00	9 000	9 000			non connu	non connu	
TEOMARA	178 619	196 489	5.00	10 336	10 336	181 594		3 584	-73 725	181 594

Filiales										
DRAGUI-TRANSPORTS	153 150	34 577 826	95.64	7 858 747	7 858 747			77 264 120	2 765 348	
PE INDUSTRIES	24 675 550	14 071 848	100.00	24 675 556	24 675 556			31 449	396 966	
PE INTERNATIONAL	1 010	-202 718	100.00	1 010	0	157 659		0	-26 056	
ABVAL	1 000	-18 738	100.00	1 000	0	408		0	-2 912	
TEODEM	2 366 705	-7 691 860	49.33	1 149 472	0			39 240	-2 071 583	
TEORIF	116 103	-64 626	49.00	13 291	0	1 240		2 443 325	-519 521	
PROPOLYS	14 800 400	23 157 188	100.00	14 800 450	14 800 450			90 706 249	2 719 099	3 034 082
PE SERVICES (1)	10 100	-521 292	100.00	10 100	0	754 635		0	183 004	
ZEPHIRE (2)	1 000 000	-22 012 624	50.50	505 000	505 000	43 763 712		30 285 866	-11 367 537	
DRAGUI-GAZ	10 000	60 619	50.00	5 000	5 000			1 637 597	10 691	

-(*) y compris le capital, les subventions d'investissement et les amortissements dérogatoires

-(*) taux valorisation postes de bilan à la clôture de la SARL SEGEDEMA & TEODEM & TEORIF & TEOMARA au 31/12/2022 : 1 € = 11,1970 dh

-(**) taux valorisation postes d'exploitation à la clôture de la SARL SEGEDEMA & TEODEM & TEORIF & TEOMARA au 31/12/2022 : 1 € = 10,6761 dh

-(1) Compte tenu de la situation de la société, le compte courant de PE SERVICES est déprécié à hauteur de 338 K€ au 31/12/2022.

-(2) Compte tenu de la situation de la société, le compte courant de ZEPHIRE est déprécié à hauteur de 7 752 K€ au 31/12/2022.